



Contrat local de santé du Pays du Trégor-Goëlo

Préfiguration du contrat

Préambule

Le CLS est un outil de contractualisation transverse avec pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné. Le CLS permet l'articulation des différentes composantes du nouveau système de santé régional :

- Promotion et Prévention de la santé dont problématiques de santé-environnement,
- Soins ambulatoires et hospitaliers,
- Accompagnement médico-social et social,
- Au besoin, veille et sécurité sanitaire.

Il incarne par ailleurs la dimension intersectorielle de la politique régionale de santé, en associant des acteurs de l'éducation, de la politique de la ville, de la cohésion sociale, etc.

Le CLS garantit la pérennité d'une démarche locale de santé au service d'une réponse plus adaptée aux besoins de santé. La démarche participative d'élaboration du CLS suscite une plus grande appropriation et adhésion des acteurs aux objectifs et actions à mettre en œuvre.

A travers le CLS, les différentes parties prenantes s'engagent sur des actions à mettre en œuvre, des moyens à mettre à disposition, un suivi et une évaluation des résultats.

Le CLS a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur le territoire du Pays du Trégor-Goëlo dans le but de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.) ;
- l'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention ;
- la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le PRS en assurant à ce niveau la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé mais aussi des acteurs. Il s'appuie sur les initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles (conférence de territoire, CRSA) et locales (réunions publiques, débats, enquêtes, etc.) et vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Objectifs poursuivis

L'analyse des indicateurs de mortalité montre que le Pays du Trégor-Goëlo présente un état de santé défavorable vis-à-vis de la moyenne nationale chez les hommes comme chez les femmes.

Les écarts en relation avec la mortalité par cancer, toutes localisations confondues, ainsi qu'avec les maladies de l'appareil circulatoire sont impliqués dans la surmortalité que présente le Pays.

Les écarts les plus importants par rapport à la situation en France concernent pour les deux sexes la mortalité relative aux pathologies liées à l'alcoolisme ainsi qu'au suicide. Le niveau de mortalité prématurée évitable, chez les hommes comme chez les femmes, est nettement supérieur à la moyenne française qui situe le Pays parmi ceux en situation la plus défavorable en Bretagne.

D'un point de vue démographique et socio-économique, le Pays présente une population avec une structure d'âge plus élevée que la population bretonne et les prévisions sont à l'augmentation à l'horizon 2030.

Face à ce contexte de vieillissement de la population et d'indicateurs de santé défavorables, de nouveaux enjeux sont à prendre en compte et le Pays du Trégor-Goëlo a saisi l'opportunité de se lancer dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé afin de rassembler les acteurs locaux et de lutter contre les inégalités sociales et de santé. Le Pays élargit ainsi sa réflexion menée depuis 2005 avec la mise en place du programme d'Animation Territoriale de Santé.

Périmètre du contrat

Périmètre géographique du contrat :

Le Contrat Local de Santé est à l'échelle du Pays du Trégor-Goëlo. Le territoire compte 125 539 habitants (INSEE - population totale 2013) répartis sur 69 communes regroupées en établissements publics de coopération intercommunale (une communauté d'agglomération, cinq communautés de communes et deux communes isolées).

Signataires potentiels du contrat :

- Agence Régionale de Santé
- Pays du Trégor-Goëlo
- Conseil général des Côtes d'Armor

Partenaires potentiels du contrat :

- Conseil régional
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- ...

Principales thématiques pré-identifiées susceptibles d'être traduites par des objectifs dans le cadre du Contrat local de santé :

1. Développer la prévention et la promotion de la santé sur les enjeux de santé publique du territoire : Cette thématique portera sur la prévention de la souffrance psychique, du suicide et des conduites addictives, ainsi que sur le volet précarité.

2. Favoriser et fluidifier l'accès aux soins : Les enjeux d'attractivité du territoire en matière de démographie médicale et d'accès aux soins de premier recours feront partie de cet axe.

3. Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées : Cette thématique prendra en compte le maintien à domicile des personnes âgées ou encore la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.

De plus, des thématiques transversales ont été pré-identifiées :

4. Renforcer la complémentarité et la coordination entre les structures et les professionnels : La visibilité des missions respectives des différentes structures et acteurs a été soulevée comme un réel besoin sur le territoire, ainsi que le maintien et l'intensification des réseaux existants.

5. Améliorer la mobilité sur le territoire : L'enjeu de cette thématique est de faciliter l'égal accès aux soins pour tous, notamment en favorisant divers modes de transports qui prendront en compte les personnes à mobilité réduite ou éloignées des pôles de services du territoire.

Description de la démarche projet

Les étapes pour l'élaboration du contrat

Après un premier recensement des éléments de diagnostic existants à compléter le cas échéant, et la détermination des principales problématiques de santé, les partenaires au contrat fixeront de façon collégiale les priorités du contrat ainsi que les actions qui en découlent.

Le pilotage et l'animation du contrat

- L'ARS et le Pays du Trégor-Goëlo s'engagent chacun pour ce qui le concerne, à désigner un chef de projet chargé de piloter la démarche d'élaboration du CLS et de suivre sa mise en œuvre.
- Les chefs de projets sont chargés de l'animation d'une équipe projet composée de représentants des principaux partenaires du contrat et en charge de la préparation des décisions du comité de pilotage CLS (COPIL).

Pour mener à bien cette mission, les chefs de projet ont la possibilité de :

- créer des groupes techniques de travail composés de partenaires en fonction des actions à décliner dans le CLS
- d'organiser des réunions publiques
- etc.
- Un comité de pilotage du CLS (COPIL) se réunira au moins deux fois par an pour valider les orientations du contrat.

Identification des chefs de projet

Chef de projet ARS : Geneviève Bournonville, coordonnatrice du territoire de santé n°7	Chef de projet Pays du Trégor-Goëlo : Cécile Chabrol, directrice du Pays
--	--

Composition du COPIL

Équipe projet (ARS, Pays, CG22)
Conférence de territoire de santé n°7
Maison du Département (CG22)
Communauté Hospitalière de Territoire
Fondation Bon Sauveur
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
URPS (médecins et infirmiers)
Élus des 6 EPCI
Conseil régional

Calendrier prévisionnel : les grandes étapes dans l'élaboration du contrat

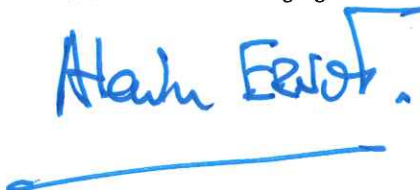
Objectif de signature du CLS	Septembre 2014
Prochain point d'étape avec les élus	20 juin 2013
Signature du document de préfiguration du CLS	26 septembre 2013
Lancement du Comité de pilotage (1ère réunion)	26 septembre 2013
Signature du CLS	Octobre 2014

A Lannion, le 26 septembre 2013

Annick VIVIER,
Directrice de la Délégation territoriale
des Côtes d'Armor de l'ARS



Alain ERNOT,
Président du Pays du Trégor-Goëlo
Maire de Trévou-Tréguignec



Claudy LEBRETON,
Président du
Conseil général des Côtes d'Armor

